

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 19 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept et le 19 juin, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle des mariages à UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Louis BUFFET, Président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H08 en présence de :

PRESENTS : Messieurs JP. LARDY, E. FARGIER, JP. CONSTANT, J. DURIEU, A. LOYET, M. BOUSCHON, P.GAILLARD (+procuration de F. NOGIER), S. CIVIER, G. JALADE, A. BASTIDE, B. PERRUSSET, C.BOUTONNET (procuration de P. MAISONNEUVE), R. THIOLLIERE, L. BUFFET (+procuration de JC.COURT), JY. PONTHER, G. SAUCLES, M. NOUGIER, J. DAURY, D. BERAL, J. SOUBEYRAND, R.ROURESSOL, F. BRECHON, P. ABEILLON, D. RECCHIA, J. SEBASTIEN, S. REYNIER, M. CHAZE (+procuration de J. SARTRE), P. LAVIALLE (+procuration de N. BARACAND), JC. FLORY, M. CEYSSON, R.LACROTTE, M. TOURVIELHE (+procuration de C. GARCIA).
Mesdames R. DUPLAN (procuration de G. DOZ), M. ALLAMEL, MN. DURAND (+procuration de F. DUMAS), C.FAURE, P. ROUX, M. DUBOIS (+procuration de A. LACOSTE), C. SUCHET, C. PASTRE, MF. MARTIN, A.LEGROS, D. FORBIN, D. CHARITA.

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 44

Procurations : 7

Votants : 51

Absents : 4

Date de convocation : 13/06/2017

Absent : Messieurs A. CHIRAUSSSEL, F.JOUFFRE,
B. MEISS, P. MANENT.

En présence des suppléants non votants :
Madame MC. SAUSSAC

Secrétaire de séance : Monsieur S. CIVIER

Objet : Collectes des déchets - Approbation du rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service de collecte des déchets CCPAV

Depuis mai 2000, les structures compétentes en matière de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés se doivent d'établir un rapport annuel sur le prix et la qualité du service qui explique l'activité de l'année passée sur la base d'indicateurs techniques et financiers.

Considérant la mission du service public d'élimination des déchets assurée par la Communauté de Communes du Pays d'Aubenas-Vals et l'obligation de présenter au conseil communautaire, au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets ;

Considérant que ce rapport a été présenté en Commission Collecte et Traitement des OM et valorisation des déchets en date du 08 juin 2017 et en Toutes Commissions en date du 13 juin 2017 ;

Considérant les résultats présentés dans le rapport 2016 joint en annexe de la présente délibération ;

Après avoir entendu la présentation synthétique du rapport par M. Ponthier, Vice-Président en charge,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service de collecte des déchets ;
- Précise qu'il sera transmis en Préfecture et aux communes de la Communauté de Communes afin qu'il puisse être présenté à leurs conseils municipaux respectifs et qu'il sera tenu à disposition des habitants au siège de la CCBA.

L'Ordonnateur soussigné
certifie le caractère exécutoire
de cet acte, en vertu de la loi
n° 2015-1718 du 23 décembre 2015
relative à la simplification
administrative.
« Par réception en Préfecture
transmission en Sous-Préfecture de
L'Ardeche le 23 JUIN 2017 »

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 23 JUIN 2017

Le Président,
Louis BUFFET

